

## CLASSEMENT PREFECTORAL DES OFFICES DE TOURISME EN CATEGORIES

Le document d'aide au classement préfectoral des offices de tourisme est un outil à disposition des Offices de tourisme de l'Hérault.

### 1) LES DOCUMENTS OFFICIELS DE DEMANDE DE CLASSEMENT

- Procès verbal de **l'organe décisionnaire** de **l'Office de Tourisme** (Conseil d'Administration ou d'Exploitation ou Comité de Direction) **sollicitant le classement préfectoral de l'office de tourisme de ... en catégorie ... (I ou II)**

- **Délibération de la collectivité de tutelle de l'office de tourisme** (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire ou d'Agglomération) **sollicitant le classement** préfectoral de l'Office de tourisme de ..... en catégorie ....

- **Lettre d'accompagnement du dossier adressée à la PREFECTURE DE L'HERAULT et signée** par le **représentant de la collectivité de tutelle de l'office de tourisme** (Maire ou le Président de la Communauté de communes / d'agglomération)

Mr Jean-Guy TEISSEDRE, chargé de mission coordination territoriale des politiques publiques  
Préfecture de l'Hérault  
34 Place des martyrs de la résistance  
34062 Montpellier Cedex 2

- **Formulaire officiel de classement** complété et **signé** par la Présidence de l'Office de tourisme  
Cf <http://www.adt-herault.fr/menu-principal/qualite/classement-391-1.html#3>

### 2) UN DOSSIER SOUS VERSION NUMERIQUE AVEC UNE PARTIE DES DOCUMENTS A IMPRIMER

#### Pour faciliter l'instruction du dossier :

⇒ Numériser toutes les annexes, créer des dossiers informatiques par exigence, leur attribuer le nom du n° de l'exigence et y enregistrer les annexes correspondant à l'exigence

⇒ Transmettre le dossier sous clé USB

⇒ Imprimer uniquement les documents suivants :

- Procès verbal de l'organe décisionnaire de l'Office de Tourisme sollicitant le classement préfectoral de l'OT

- Délibération de la collectivité de tutelle de l'OT

- Lettre d'accompagnement du dossier adressée à la Préfecture de l'Hérault

- Formulaire officiel de classement complété et signé par la Présidence de l'Office de tourisme

- Statuts de l'OT / convention d'objectifs / Plan des locaux / organigramme / Plan d'action global / Plan d'action promotion / Rapport d'activité.

- Brochures éditées par l'OT

### 3) ENVOI DU DOSSIER / INSTRUCTION DU DOSSIER

L'ensemble du dossier de classement est à transmettre à :  
Hérault Tourisme - Relais territorial des offices de tourisme  
Lucie VINCENT  
Maison du tourisme  
Avenue des Moulins  
34184 Montpellier Cédex 4

Le relais territorial transmet le dossier à la Préfecture de l'Hérault après vérification des pièces et de l'adéquation entre le fonctionnement de l'OT et la catégorie de classement demandée. Un avis technique, pris en commission de classement (commission composée de représentants d'offices de tourisme du département) est joint au dossier.

La Préfecture de l'Hérault dispose ensuite d'un délai de 2 mois pour instruire le dossier et vous faire part de sa décision.

### 4) AFFICHAGE DE VOTRE CLASSEMENT

Le panneau de classement se positionne sur la façade de l'office de tourisme  
Il est disponible sur la boutique de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France  
<http://www.offices-de-tourisme-de-france.org>

